

Audit de construction des centres d'accueil pour réfugiés

Secrétariat d'État aux migrations, Office fédéral des constructions et de la logistique

L'essentiel en bref

Le 5 juin 2016, le peuple suisse a accepté le projet visant à accélérer les procédures d'asile. Avec un plafond de dépenses fixé à 583 millions de francs, il est prévu de bâtir 18 centres fédéraux pour demandeurs d'asile (CFA) dans six régions de la Suisse, comprenant 5000 places d'hébergement et 630 postes de travail.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a vérifié la planification et la réalisation des CFA, les aspects liés à l'économicité ainsi que la collaboration entre le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et l'Office des constructions et de la logistique (OFCL). Les résultats sont très contrastés. La collaboration fonctionne bien et les exigences applicables aux CFA ont été définies de façon exhaustive et seront prises en compte lors de la phase d'étude. Toutefois, la mise en œuvre du projet présente encore un potentiel d'amélioration.

Le montant des standards techniques de construction n'est pas encore chiffré

Pour réduire les coûts liés à la planification et prendre en considération les exigences futures en matière d'exploitation, le SEM et l'OFCL ont élaboré de nouveaux standards pour les CFA, qu'ils ont adoptés à la fin 2017. Dans le message du 3 septembre 2014 concernant la modification de la loi sur l'asile, les plafonds de dépenses à ne pas dépasser pour mettre en place des lits et des postes de travail sont définis. Les investissements à consentir ont été fixés à 120 000 francs par lit et à 100 000 francs par poste de travail. Comme les nouveaux standards n'étaient pas encore chiffrés au moment de l'audit, il n'est pas garanti que leur utilisation permettra d'atteindre l'objectif visé en matière de coûts.

Les indicateurs de l'économicité du projet doivent être précisés

En plus des indicateurs généraux (coûts par lit et par poste de travail), l'OFCL souhaite également évaluer et comparer l'économicité du projet. Au moment de l'audit, les indicateurs du projet et des valeurs cibles nécessaires à cette fin étaient en cours de révision. Pour pouvoir comparer et optimiser les coûts d'investissement et d'exploitation, l'OFCL doit fixer définitivement les indicateurs requis.

La fiabilité des instruments pour la gestion stratégique du projet peut être améliorée

80 % des lits et 100 % des postes de travail doivent être réalisés d'ici février 2019 pour que la procédure d'asile accélérée puisse démarrer. Il existe une forte pression sur l'OFCL pour planifier et réaliser les CFA dans les délais. Son unité Gestion du portefeuille soutient le comité de pilotage dans la gestion du projet global des CFA.

L'OFCL doit améliorer la qualité des données et des informations et, ainsi, la fiabilité de la gestion stratégique du projet.

Texte original en allemand